Règlement de zonage no 1872
Chapitre 12

Ville de Vaudreuil-Dorion

Historique des révisions

Révision	Date de révision	Détails	Effectué par

Table des matières

Chapitre 12 Dispositions finales 1

12.1 Remplacement 1

Chapitre 12 Dispositions finales

12.1 Remplacement

Le présent règlement remplace, à toutes fins que de droit, le règlement de zonage numéro 1275 et ses amendements.

Telle abrogation n'affecte cependant pas les procédures pénales intentées, sous l'autorité du règlement ainsi abrogé, lesquelles se poursuivent sous l'autorité dudit règlement abrogé jusqu'à jugement final et exécution.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

_____
Guy Pilon, maire

_____
Zoë Lafrance, greffière
Adopté à la séance du 2025